
Dans les coulisses de la gestion de vos droits d'auteur par Wizdeo



SACD

Scam*

Les 6 étapes de la déclaration

#1

Vérifier l'éligibilité de chacune des vidéos à déclarer.

ATTENTION : Les organismes SACD et Scam n'ont pas les mêmes critères d'acceptation des vidéos.

#2

Trier chacune des vidéos avec la bonne répartition entre chacun des deux organismes.

ATTENTION : Afin de s'assurer des revenus constants et moins dépendants de la chute de RPM des organismes de droits d'auteur, il est important de bien réfléchir à quel organisme est le plus intéressant sur le moment. On peut croire qu'il suffit de se baser sur les RPM appliqués sur les années précédentes mais ces derniers changent constamment. Il n'y a à ce jour aucun moyen d'avoir une estimation des RPM à venir pour un auteur seul.

#3

Rajouter les vidéos une par une dans la déclaration pour éviter les doublons.

ATTENTION : L'outil de déclaration rapide SACD ne prend pas en compte les vidéos déjà déclarées à la Scam par le passé et inversement sur l'outil de déclaration Scam. L'outil va donc indiquer qu'il faut les déclarer ce qui va entraîner des doublons de déclaration. Le doublonnage est strictement interdit et peut entraîner des sanctions si il vient à trop se répéter

#4

Éviter de déclarer un trop gros nombre de vidéos à la fois.

ATTENTION : Il arrive qu'à cause d'un trop grand nombre de vidéos ajoutées dans une seule déclaration, le site SACD n'arrive pas à traiter la demande, ce qui annule complètement la déclaration. Tout est alors à refaire.

#5

Garder une liste à jour des vidéos déclarées à quel organisme et à quelle date

ATTENTION : Toujours dans l'optique d'éviter les doublons de déclaration il faut garder une trace pour chaque vidéo du nom de l'organisme où cette dernière a été déclarée.

#6

Identifier les vidéos dont la déclaration a été acceptée et en garder la trace en associant chaque ID SACD à une vidéo

ATTENTION : Sans cette étape il est impossible de demander des corrections pour les vidéos non payées. La SACD fournit mensuellement un visa avec les dernières déclarations acceptées ainsi qu'un ID spécial associé à chaque vidéo. Il faut regarder le visa chaque mois ligne par ligne pour mettre à jour la liste des vidéos déclarées citée précédemment et associer l'ID SACD. Pour la Scam, il faut regarder sur votre espace Scam mais un export de la liste est impossible.

 Ces étapes sont à répéter **à chaque nouvelle vidéo publiée** sur votre chaîne !



Comptez 2 heures pour les 6 étapes de la déclaration pour une centaine de vidéos par trimestre.

Les 10 ÉTAPES

Pour récupérer les corrections

SACD

Scam*



Ces étapes sont à répéter à chaque réception d'un bordereau SACD ou Scam. Les corrections représentent en général de 50 à 200% de revenus en plus versés par la SACD ou Scam.

#1

[SACD] Sur chaque ligne de chaque bordereau SACD reçu, pour chaque vidéo, vérifier si le montant versé est égal au montant dû.



ATTENTION : Il faut vérifier pour chacune des lignes d'un bordereau reçu si les vues payées sont correctes ou si le RPM appliqué est le bon. **Si le bordereau comprend 300 lignes, il faut répéter l'opération 300 fois** pour identifier les demandes de correction légitimes. Il faut aussi vérifier si toutes les vidéos déclarées pour lesquelles la période doit être payée sont bien présentes dans le bordereau.

#2

[SACD/Scam] Récupérer les vues France, Belgique, Suisse pour chaque période et chaque vidéo concernées par les corrections.



ATTENTION : Les vues **France, Belgique, Suisse** sont les seules comptabilisées par les organismes de droits d'auteur.

#3

[SACD/Scam] Identifier les vues monétisées pour chaque période et chaque vidéo concernées par les corrections.



ATTENTION : Les vues non monétisées ne seront pas rémunérées par les organismes de droits d'auteur même si les périodes sont éligibles. Le nombre de vues monétisés d'une vidéo n'est pas indiqué directement par YouTube, seul votre MCN peut vous les fournir.

#4

[SACD] Pour chaque ligne pour laquelle le montant est différent, vérifier si il y a bien eu une erreur de vue ou si il y a une autre raison.



ATTENTION : Au fur et à mesure que le temps passe, la rétroactivité des droits sur les demandes de correction évolue, **il n'est par exemple plus possible d'effectuer des demandes de corrections pour des périodes de 2018**.

Les 10 ÉTAPES

Pour récupérer les corrections

SACD

Scam*

#5

[SACD] Regrouper toutes les demandes de corrections identifiées pour les envoyer à la SACD.



ATTENTION : Ce fichier est à faire à chaque nouvelle demande, **il faut tenir compte des demandes déjà effectuées par le passé pour ne pas faire des demandes en doublon.**

#6

[SACD] Pour chaque vidéo, calculer les montants bruts à récupérer via la demande de correction afin de valider chaque demande de correction.



ATTENTION : Il faut connaître exactement le montant des corrections demandées ligne par ligne pour la vérification une fois ces dernières payées par la SACD.

#7

[SACD] Récupérer les retours de la SACD, et/ou relancer sur les demandes de correction.



ATTENTION : Une fois traité, le fichier de demande est renvoyé par la SACD avec un retour par ligne indiquant si la demande de correction est justifiée ou non et la raison. Il faut donc re-vérifier ligne par ligne les retours pour voir si il faut contester ou non les retours.

#8

[SACD] Reprendre le bordereau de paiement des corrections payées afin de les comparer, ligne par ligne, à tous les bordereaux ayant besoin de corrections.



ATTENTION : Il faut s'assurer que les paiements des corrections soient conformes aux demandes car il peut subsister des erreurs de paiements même après une première correction.

Les 10 ÉTAPES

Pour récupérer les corrections

SACD

Scam*

#9

[Scam] Créer un fichier regroupant les vues réelles comparées aux vues payées, pour chacune des périodes inhérentes à un paiement de la Scam.

ATTENTION : Certaines périodes peuvent être payées en plusieurs fois, il faut donc bien toutes les prendre en compte.

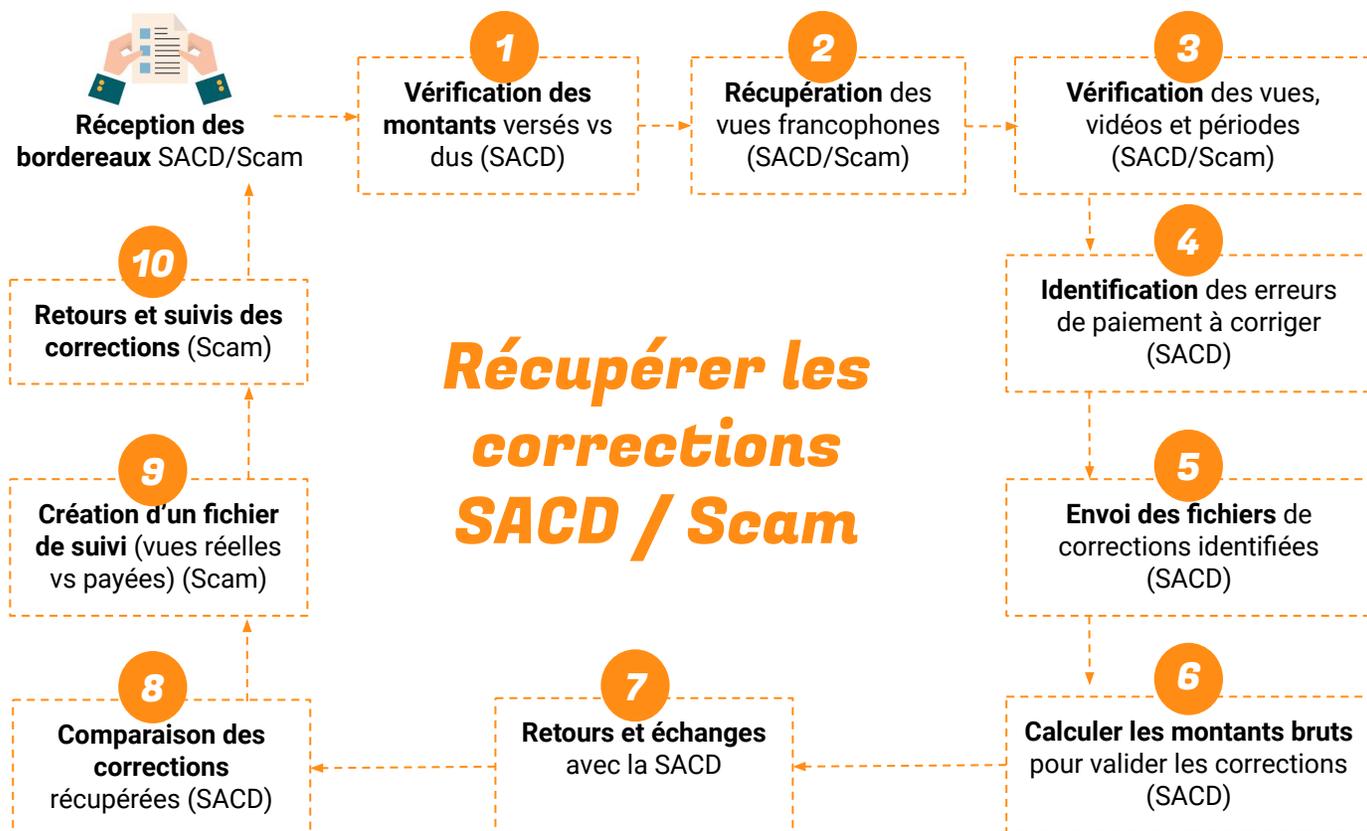
#10

[Scam] Prendre en compte les retours de la Scam concernant les demandes de correction envoyées pour ne plus re-demander les mêmes corrections.

ATTENTION : Si vous renvoyez sans cesse les mêmes demandes de corrections alors que celles-ci ont déjà été traitées, la Scam ne va plus prendre la peine d'étudier vos demandes avant que vous n'ayez mis à jour celle-ci.



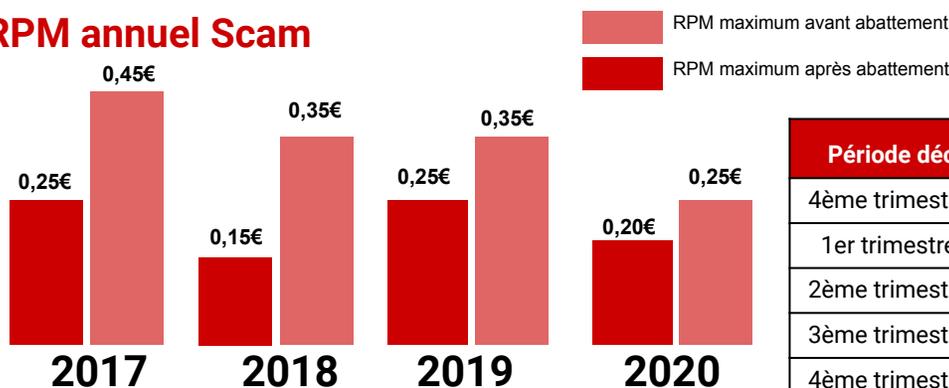
Comptez 24 heures pour les 10 étapes de la correction pour une centaine de vidéos par trimestre.





Les périodes de paiement SACD - Scam

RPM annuel Scam



Le RPM appliqué par la Scam est recalculé chaque année. Le RPM subit un abattement en fonction du nombre de vues totales faites sur l'année par votre chaîne YouTube.

Période déclarée	Date de paiement Scam
4ème trimestre 2020	octobre 2021
1er trimestre 2021	décembre 2021
2ème trimestre 2021	mars 2022
3ème trimestre 2021	juillet 2022
4ème trimestre 2021	octobre 2022
1er trimestre 2022	décembre 2022

RPM annuel SACD



Période déclarée	Date de paiement SACD
4ème trimestre 2020	juin 2021
1er trimestre 2021	septembre 2021
2ème trimestre 2021	décembre 2021
3ème trimestre 2021	mars 2022
4ème trimestre 2021	juin 2022
1er trimestre 2022	septembre 2022

Pour la SACD le RPM est recalculé à chaque trimestre.

En cas de fin de contrat Royalties avec Wizdeo



Étant donné que les paiements des organismes sont faits en décalé, cela signifie que la **fin de contrat ne signifie pas l'arrêt total des factures de commissions Wizdeo.**

Par exemple, la date anniversaire de votre contrat est le 01/07/2021. Cela signifie donc que Wizdeo a déclaré tout votre contenu publié jusqu'au 2ème trimestre 2021 et a peut être effectué des demandes de corrections auprès des organismes.

En reprenant les tableaux précédents, cela signifie que les derniers paiements soumis à la commission Wizdeo seront payés en **décembre 2022 par la SACD et/ou en mars 2022 par la Scam.**

Vous recevrez donc encore des factures à régler et ce même après la date de fin de contrat car reposant sur du travail effectué par Wizdeo pendant les termes du contrat.



CALENDRIER SIMULÉ

2021									2022			
T2			T3			T4			T1			
avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janvier	février	mars	
Je suis les 6 étapes pour déclarer mes vidéos auprès de la SACD et de la Scam dès qu'elles sont publiées et effectue un suivi de mon côté*												
			Je reçois mes bordereaux SACD correspondant demandes de corrections					Je reçois mes bordereaux SACD correspondant demandes de corrections				
			J'effectue les vérifications*					J'effectue les vérifications*				
			J'enregistre les déclarations prises en compte*					J'enregistre les déclarations prises en compte*				
			Je vérifie les revenus manquants (corrections)*					Je vérifie les revenus manquants (corrections)*				
		Je reçois le paiement SACD correspondant aux déclarations de T4 2020				Je reçois le paiement SACD correspondant aux déclarations de T1 2021				Je reçois le paiement SACD correspondant aux déclarations de T2 2021		
			Je reçois le paiement Scam correspondant aux déclarations de T3 2020				Je reçois le paiement Scam correspondant aux déclarations de T4 2020				Je reçois le paiement Scam correspondant aux déclarations de T1 2021	

*les étapes de la déclaration et de la correction sont disponibles sur les 6 étapes de la déclaration et sur les 10 étapes pour récupérer les corrections

SACD Deadline de déclaration SACD pour les vidéos du trimestre (le 31 du dernier mois du trimestre)

Scam* Deadline de déclaration Scam pour les vidéos de l'année précédente (31/03/N+1)